



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 552

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**TRAVAUX DE SECURISATION DE L'EGLISE COMMUNALE SAINT-LEGER DE GOSNAY -
REJOINTOIEMENTS DES MACONNERIES EN BRIQUES ET REMISE EN PLACE DES
CORNICHES - DEMANDE DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay va entreprendre des travaux de sécurisation et procéder aux rejointoiements des façades et à la repose des corniches de l'église, Saint-Léger de Gosnay (62199), située 2 rue Achille Châtelet,

Considérant qu'il y a lieu conformément au Code de l'urbanisme de déposer une demande de déclaration préalable relative à cette opération,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Président,

DECIDE de déposer une demande de déclaration préalable pour la réalisation de travaux de sécurisation, rejointoiements des façades et repose des corniches de l'église Saint-Léger de Gosnay (62199), située 2 rue Achille Châtelet et de signer toute les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **13 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **13 AOUT 2025**

Et de la publication le : **13 AOUT 2025**

Par délégation du Président

Le Vice-président délégué,



DELLEIS Bernard



DELLEIS Bernard